

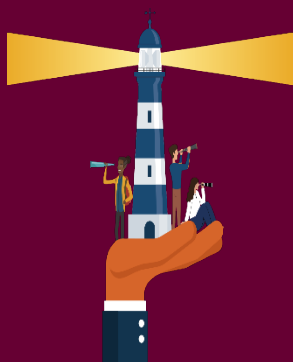
Les dispositifs de la licence

Des dispositifs d'aide à la réussite pour l'ensemble des étudiants, pour une partie d'entre eux et/ou pour ceux d'une formation en particulier, ont été élaborés par vos équipes enseignantes. Vous pouvez demander à en bénéficier ou pourront vous être prescrits par votre référent pédagogique au moment de l'élaboration de votre contrat pédagogique de réussite ConPeRe. Ce contrat, après avoir effectué votre inscription pédagogique, est accessible depuis votre ENT à la rubrique Inscriptions. Dans la partie du contrat dédiée à votre projet de formation, vous pouvez indiquer explicitement les dispositifs que vous souhaiteriez suivre.

Votre référent pédagogique, lors d'un entretien, pourra valider ces dispositifs.

Le contrat est signé par votre référent pédagogique et par vous-même. Il pourra être modifié, notamment au début du second semestre.

Pour vous aider à compléter votre contrat, consultez les tutoriels :



- 📍 [présentation de ConPeRe](#)
- 📍 [comment compléter son contrat](#)
- 📍 [visualiser son contrat](#)
- 📍 [signer son contrat](#)

De plus, pour vous aider à construire, consolider votre projet d'études et/ou professionnel, des ateliers sont proposés, tout au long de l'année, par le SCUIO-IP. Ils abordent la question de l'orientation, des stages et de l'insertion professionnelle. Consultez le **programme** de ces ateliers et conférences.

Ouverts à tous

Remédiation en langue non-spé

- *Séances de tutorat pour les étudiants, en langue optionnelle, d'arabe et de russe de première année qui éprouveraient des difficultés*
- 10h semestre 1 / 10h semestre 2
- Sur la base du volontariat

Entretien individuel

- *Entretien individuel avec le professeur référent*
- 1h dans l'année
- Obligatoire pour tous

Dispositifs spécifiques à la formation

Atelier de remédiation (maths, économie, stats : maths prépa)

- *Des séances hebdomadaires en présentiel et des ressources en ligne pour accompagner les étudiants vers la maîtrise des notions mathématiques indispensables pour réussir (notamment dans les enseignements de spécialités liés à l'Économie*
- 18h au semestre 1 / 18h au semestre 2
- Obligatoire pour les étudiants Oui-Si, et sur la base du volontariat à d'autres publics

Méthodologie

- *Les séances de méthodologie disciplinaire visent à accompagner les étudiant·es dans la maîtrise des exercices fondamentaux propres aux différentes disciplines enseignées dans la formation (droit, économie, et sciences sociales), avec un accent particulier mis sur le droit privé cette année. Ces séances ont été conçues comme complémentaires de l'enseignement de méthodologie du travail universitaire (MTU)*
- 15h au semestre 1 / 15h au semestre 2
- Sur la base du volontariat pour tous les publics

Tutorat

- *Le tutorat étudiant est proposé à l'ensemble des étudiants de la L1, avec priorité aux Oui-Si. Les étudiants choisissent les créneaux horaires avec les tuteurs et des heures de remédiation, d'accompagnement dans les exercices et de préparation aux examens sont proposés*
- 2h au semestre 1 / 12h au semestre 2
- Obligatoire pour les étudiants Oui-si et sur la base du volontariat à d'autres publics

Sorties pédagogiques

- *La sortie pédagogique vise à emmener les étudiants biterrois sur le site Route de Mende afin de leur présenter les ressources de l'UPV (Atrium) et les différents débouchés des Masters*
- 6h au semestre 2
- Sur la base du volontariat pour tous les publics

